

Permis d'exploitation d'une licence de débit de boissons (formation initiale)

3 jours (20H)
Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 10/11/2025

590€ Net de taxe

formation obligatoire lors de l'ouverture, la mutation ou le transfert d'un débit de boissons



Objectifs

- Permettre aux débitants de boissons d'appréhender toutes les informations légales, réglementaires et jurisprudentielles qui leurs sont applicables dans l'exercice de leur activité



Compétences visées

- Etre capable d'appliquer dans leur entreprise de débits de boissons, l'ensemble des législations et réglementations en vigueur
- Connaître notamment les dispositions du présent code relatives à la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique mais aussi de la législation sur les stupéfiants, la revente de tabac, la lutte contre le bruit, les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative, les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales et la lutte contre la discrimination.



Public

Toute personne déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place - troisième et quatrième catégorie ou toute personne déclarant un établissement pourvu de la " petite licence restaurant " ou de la " licence restaurant "

Prérequis : Aucun pré-requis

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.



Programme

Permis d'exploitation d'une licence de débit de boissons (formation initiale)

Préambule

La CCI de Maine et Loire est agréée à délivrer le permis d'exploitation, par arrêté référencé « DRCL-BRE 2020-1072 »

Le contenu du programme de la formation est imposé par le ministère de l'Intérieur et s'établit comme suit :

Formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant

Présentation liminaire de la formation

- La raison d'être de l'obligation de formation mentionnée au I de l'article R.3332-4-1 du code de la santé publique.
- Présentation du permis d'exploitation.

Le cadre législatif et réglementaire

- Les sources de droit et les applications
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique
- La police administrative générale (code des collectivités territoriales)
- La police administrative spéciale (code de la santé publique)

Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place

- Les conditions liées à la personne
- Les conditions liées à la licence
- La vie d'une licence
- Les déclarations préalables à l'ouverture

Les obligations d'exploitation

- Les obligations liées à l'établissement
- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques
- Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques

La réglementation locale : arrêtés préfectoraux et municipaux

Evaluation des connaissances acquises



Dates & lieux



Permis d'exploitation d'une licence de débit de boissons (formation initiale)

📅 16, 17 et 18 décembre 2025

📍 Angers

€ 590.00

📅 13,14 et 15 janvier 2026

📍 Angers

€ 590.00

📅 10,11 et 12 février 2026

📍 Angers

€ 590.00

📅 10,11 et 12 mars 2026

📍 Angers

€ 590.00

📅 14,15 et 16 avril 2026

📍 Angers

€ 590.00

📅 19, 20 et 21 mai 2026

📍 Angers

€ 590.00

📅 16,17 et 18 juin 2026

📍 Angers

€ 590.00

📅 08, 09 et 10 juillet 2026

📍 Angers

€ 590.00

📅 08, 09 et 10 septembre 2026

📍 Angers

€ 590.00

📅 13,14 et 15 octobre 2026

📍 Angers



 Tourisme - Hôtellerie - Restauration

Réf : 049HR01

Permis d'exploitation d'une licence de débit de boissons (formation initiale)

 590.00 17, 18 et 19 novembre 2026 Angers 590.00 15, 16 et 17 décembre 2026 Angers 590.00

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 300 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.



Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos infrastructures. Les CCI Pays de la Loire sont équipées de la plateforme m@formation, dont l'objectif est d'améliorer l'expérience apprenante de nos stagiaires et d'enrichir nos formations en présentiel. • Un accès personnalisé aux documents administratifs et pédagogiques • Une ergonomie simple et adaptée • Des parcours conçus avec des modalités synchrones et asynchrones



Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation. À l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM - quizz - mise en situation ...). Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation. À l'issue de la réalisation de la formation, remise du permis d'exploitation (Cerfa N° 14407*03) d'une licence de débit de boissons, d'une durée de validité de 10 ans. À l'issue de cette période, tous les exploitants

 Tourisme - Hôtellerie - Restauration

Réf : 049HR01

Permis d'exploitation d'une licence de débit de boissons (formation initiale)

doivent renouveler leur permis d'exploitation via une formation de 7 heures.